Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 072-217201839-20241210-AR20241210H-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024 Publication : 17/12/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

L'an 2024, le 10 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 05/12/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 05/12/2024.

Vote

A l'unanimité

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

<u>Présents</u>: Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, Mme GAGNARD Sylvie, M. GHYAMPHY Koffi, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHARDRON Yann à M. GODREAU

Bruno

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOREAU Evelyne

2024/129 - Assurances multirisques de la Commune

Madame le Maire expose que la Commune est couverte par un contrat d'assurance responsabilité de la Commune et d'assurance du patrimoine de la Commune auprès des MMA Assurances depuis 2012, modifié par plusieurs avenants - contrat n° 128 593 682.

Par lettre recommandée avec accusé réception en date du 23 septembre 2024, la Société MMA Assurances a notifié à la Commune la résiliation du contrat mentionné ci-dessus, à compter du 1er janvier 2025.

Vu la proposition de EL LAVEAU Philippe, Agent général de la Société AXA, en date du 5 décembre 2024, portant sur l'assurance multirisques de la Commune, couvrant notamment l'assurance des biens, l'assurance des responsabilités communales, l'assurance de la protection juridique,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la proposition de EL LAVEAU Philippe, Agent général de la Société AXA, en date du 5 décembre 2024 concernant l'assurance multirisques communes couvrant les garanties suivantes :
- Assurance des biens : incendies, explosions et risques divers, attentats et actes de terrorisme évènements climatiques catastrophes naturelles dégâts des eaux vols et détériorations émeutes, actes de sabotage et actes de vandalisme bris de glaces dommages électriques dommages au matériel informatique et bureautique pertes de marchandises en chambre froide multirisques expositions responsabilités suite à incendie, exploision ou dégât des eaux
 - Assurance des reponsabilités communales : responsabilités communales
 - Assurance de la protection juridique : protection juridique,
- Extension de garantie sur les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue par la Commune au titre des manifestions organisées par la Commune,
 - Extension de garantie sur l'exploitation de l'espace de loisirs.

Le montant de la cotisation annuelle globale s'élève à 15 556.95 € HT, soit 16 996.47 € TTC.

- de conclure un contrat d'assurance "multirisques communes" couvrant les garanties ci-dessus, avec la Société AXA Assurances, représentée par M. EL LAVEAU Philippe, agent général, à effet au 1er janvier 2025 pour une durée d'un an reconductible tacitement ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat relatif à l'assurance "multirisques communes" et tout autre document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme:

En mairie, le 16/12/2024 Le Maire

Monique TROTIN

Secrétaire de séance Mme MOREAU Evelyne

0